

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Décembre 2021
Commune de
PAULHAN N° 2021/12/18

Date de la convocation	06/12/2021
	Votes : 22
Présents : 18	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le treize décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Admissions en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Receveur Municipal ne peut recouvrer des titres relatifs à des redevances du budget

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-18-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Commune. Il sollicite de ce fait l'admission en non valeur de ces produits pour la somme de 2631,23€.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande d'admission en non valeur formulée par Monsieur le Receveur Municipal pour la somme de 2631,23€,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget Commune, section de fonctionnement chapitre 6541.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-18-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021